

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du SAMEDI 7 septembre 2024**

Le 07 septembre 2023 à 8 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MARLHES se sont réunis à la Mairie, Salle du Conseil, après avoir été convoqués le 2 septembre 2024.

**PRESENTS :** CHORAIN Jean-François, DURIEU Françoise, DEBARD Béatrice, LEGER Sébastien, GRANGE Aurélie, GUILLAUME Chris, BOYER Carole, PEYRARD Olivier, BERTHAIL Angélique, EPALLE Sandrine, ROYON Frédéric.

**ABSENTS EXCUSES :** PIOT Michelle ayant donné pouvoir à DURIEU Françoise  
EPALLE Daniel ayant donné pouvoir à PEYRARD Olivier

**SECRETAIRE :** Sébastien LEGER

Jean-François CHORAIN, maire, ouvre le Conseil municipal en proposant l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le déroulement de l'ordre du jour peut débuter.

**I – Révision générale du PLU : lancement de la procédure et consultation des bureaux d'étude**

Le Maire expose les raisons pour lesquelles une révision du PLU est rendue nécessaire :

le PLU en vigueur est un document ancien (2008) qui ne répond plus aux attentes des habitants (règlement) et aux nouveaux projets ou opérations d'aménagement communaux, intercommunaux (PADD). Le nouveau document d'urbanisme doit prendre en compte les nouvelles obligations réglementaires, et les documents de rang supérieur tels que le SCOT, la charte du PNR, le programme local de l'habitat (PLH), etc. La commune rencontre des difficultés pour faire émerger de nouveaux projets (ancien ADAPEI, ferme Desgaches...).

Mr le Maire donne lecture des objectifs principaux de cette révision qui donne lieu à des échanges, plusieurs conseillers souhaitant mettre en avant le maintien de la population pour conserver le dynamisme du village (école, commerce, associations...).

Suite aux échanges, les principaux objectifs sont énumérés comme suit :

- Prendre en compte les évolutions réglementaires telles que :
  - la préservation de la biodiversité en modérant la consommation de l'espace et en luttant contre l'étalement urbain (objectif ZAN),
  - la sobriété énergétique en favorisant la réduction des gaz à effet de serre (loi Climat et résilience),
  - l'utilisation des énergies durables et renouvelables (boucle d'autoconsommation, chaufferie bois...).
- Mettre en compatibilité avec les documents supra-communaux applicables sur le territoire tels que le SCoT, la Charte du PNR, le programme local de l'habitat (PLH), etc. ;
- Conserver l'attractivité de la commune en proposant une offre de logement adaptée aux besoins de la population. Il est important de maintenir la démographie pour préserver le dynamisme de la commune (école, commerces...).
- Définir une nouvelle enveloppe urbaine avec prise en compte des logements vacants, du potentiel foncier au sein des tissus urbains constitués (« dents creuses », possibilités de divisions parcellaires).
- Prendre en compte la capacité des équipements et des réseaux dans la définition de la stratégie d'urbanisation future.
- Tenir compte des besoins en mobilité alternative à la voiture individuelle (piétons, cyclistes, ERP...).

- Maintenir et créer de nouvelles activités économiques en prévoyant notamment la consolidation des zones existantes, développer l'emploi local.
- Maintenir les activités commerciales dans le centre-bourg, développer les zones de loisirs et de tourisme.
- Préserver les espaces et activités agricoles et sylvicoles.

Il convient de fixer les modalités de concertation (cf. L.103-2), pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et tous les acteurs économiques concernés dont les représentants de la profession agricole :

- organisation d'une ou plusieurs réunions publiques donnant lieu à débat et compte rendu public ;
- exposition en mairie et mise à disposition d'un cahier de recueil d'avis, pendant toute la durée des études ;
- Présentation de l'avancement du projet dans le bulletin municipal et le site internet.
- Organisation d'au moins une réunion de consultation des acteurs économiques.

Après avoir entendu en séance le rapport de Mr le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** le lancement de la procédure de révision du PLU et autorise monsieur le maire à consulter les bureaux d'étude.

## **II – Etude de l'extension du réseau d'eau potable secteur de Montaron : choix du bureau d'études**

Suite aux demandes des habitants de la Route de Chaussitre pour un raccordement au réseau communal d'eau potable, il a été étudié une première extension pour alimenter gravitairement les habitations du hameau de la Périnière concomitamment avec l'enfouissement des lignes électriques.

Nous nous sommes également concertés avec les élus de St-Régis-du-Coin qui ont présenté leur projet de sécurisation et d'extension du réseau AEP. Ils envisagent pour cela, la construction d'un réservoir d'eau potable à Chaussitre.

Dans cette hypothèse, la commune de Marlhès leur a demandé de prévoir l'alimentation potentielle du hameau de Montaron et donc de dimensionner les ouvrages en conséquence.

Avant toute décision, il faut faire une étude globale de l'alimentation du secteur en 3 tranches :

- Raccorder les maisons (4) de la Périnière gravitairement,
- Se relier au réseau de St-Régis-du-Coin pour alimenter les maisons en bordure de la Route de Chaussitre (environ 15),
- Alimenter tous les écarts de Montaron (6 maisons).

Pour mener à bien ces travaux, il est nécessaire que la Commune s'attache les services d'un bureau d'études pour ce qui concerne la maîtrise d'œuvre.

Après consultation, le bureau SICC VRD de ST-GENEST-MALIFAUZ (42) qui travaille actuellement sur le projet de St-Régis-du-Coin, a fait une offre à 13 620 € HT (*sur un montant prévisionnel de travaux de 340 000 €*).

il est bien préciser que si le projet n'aboutit pas, seules les prestations réalisées par le bureau d'étude seront facturées (phase AVP, projet, DCE...).

Après avoir entendu en séance le rapport de Mr le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** le marché de maîtrise d'oeuvre et autorise le maire à le signer.

### III – Emprunts réseaux Eau et Assainissement – Route de Jonzieux, Pied des Saints

Mr le Maire rappelle que, pour le financement des travaux de réseaux sur le secteur Route de Jonzieux et Pied des Saints, il y a lieu de faire deux emprunts :

- le premier de 150 000 € sur le budget ASSAINISSEMENT,
- le second de 250 000 € sur le budget EAU.

Quatre établissements bancaires ont été consultés et après analyse des offres, il s'est avéré que c'est celle du CREDIT AGRICOLE qui est la plus intéressante financièrement sur la durée.

Certains membres du CM soulignent qu'il est important de continuer à consulter les services proposés par la banque des territoires qui pourra nous apporter des offres intéressantes pour d'autres projets aux budgets importants (comme la réhabilitation du foyer logement).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** de réaliser auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LOIRE HTE-LOIRE et aux conditions de cet établissement, deux emprunts aux conditions suivantes :

Montant du prêt <b>ASSAINISSEMENT</b> :	150 000 euros
Durée du prêt :	20 ans
Taux d'intérêt fixe :	3,77 %
Paiement des échéances :	80 échéances trimestrielles de 2 678,29 €
Coût maximal total de crédit :	214 263,42 €
Frais de dossier au 1 <sup>er</sup> tirage :	0,10 % du montant du financement, soit 150 €

Montant du prêt <b>EAU</b> :	250 000 euros
Durée du prêt :	20 ans
Taux d'intérêt fixe :	3,77 %
Paiement des échéances :	80 échéances trimestrielles de 4 463,82 €
Coût maximal total de crédit :	357 105,71 €
Frais de dossier au 1 <sup>er</sup> tirage :	0,10 % du montant du financement, soit 250 €

La Commune de MARLHES s'engage à verser les frais de dossier dès le premier tirage et pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires pour assurer le paiement les échéances.

### IV – Admissions en non valeurs 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les états du comptable public du Service de Gestion Comptable Loire Sud de Firminy :

les **créances irrécouvrables proposées en admission en non valeurs** (montants inférieurs au seuil de poursuite ou recherches infructueuses) :

*Budget 16100 Commune :	1,00 €
*Budget 16102 Eau :	790,90 €
*Budget 16103 Assainissement :	658,53 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** les listes des créances irrécouvrables et **AUTORISE** un mandatement des admissions en non-valeur (compte 6541).

## **V – Décision modificative N°2 – Budget EAU**

Pour faire face aux dépenses liées aux travaux du réseau Eau sur le secteur Route de Jonzieux – Pied des Saints, il convient de contracter un emprunt ce qui n'était pas prévu au budget primitif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à *l'unanimité*, décide de procéder à l'ouverture de crédits suivante, sur le **budget EAU** de l'exercice 2024 :

<b>Section</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
Investissement Recettes	16	1641	Emprunt	+ 152 000 €
Investissement Dépenses	23	2315	Travaux renouvellement Route de Jonzieux	+ 152 000 €

## **VI – Décision modificative N°2 – Budget ASSAINISSEMENT**

Pour les mêmes raisons que celle citées au paragraphe précédent et pour faire face aux dépenses liées aux travaux du réseau Assainissement sur le secteur Route de Jonzieux – Pied des Saints, il convient de contracter un emprunt.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à *l'unanimité*, décide de procéder à l'ouverture de crédits suivante, sur le **budget ASSAINISSEMENT** de l'exercice 2024 :

<b>Section</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
Investissement Recettes	16	1641	Emprunt	+ 150 000 €
Investissement Dépenses	23	2315	Travaux Route de Jonzieux	+ 150 000 €

## **VII – Décision modificative N°1 – Budget COMMUNE**

L'ancienne municipalité avait fait réaliser une étude dite « étude urbaine et centralité » qui englobait plusieurs projets du centre bourg. Pour les opérations réalisées, la partie étude doit être intégrée et ventilée à chaque opération.

Pour l'intégration de la partie « Etudes » aux travaux réalisés (compte 203 – N°inventaire E100). Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à *l'unanimité*, décide de procéder à l'ouverture de crédits suivante, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2024 :

Section	Chapitre	Article	Nature	Montant
Dépenses Investissement	041	2128	Aménagement des anciens tennis et city stade	5 104 €
Dépenses Investissement	041	2151	Aménagement Route de Riotord	638 €
Dépenses Investissement	041	2315	Aménagement Route de Jonzieux	638 €
Recettes Investissement	041	203	Etudes	6 380 €

## **- QUESTIONS DIVERSES**

### **Festival de la Chaise-Dieu (bilan)**

Françoise DURIEU et Jean-François CHORAIN reviennent sur le concert donné dans l'église de Marlhes dans le cadre du festival de la Chaise-Dieu le vendredi 23 août.

Le bilan est plutôt positif : bonne acoustique de l'église, bon accueil (snack organisé par le restaurant les templiers), nombre de spectateurs important (350 personnes) dont la moyenne d'âge est plutôt élevée. Le snack a surtout intéressé les gens de Marlhes et peu les personnes extérieures. Le restaurant a par contre fait le plein le vendredi midi et soir (spectateurs et organisateurs).

Une réunion bilan est prévue avec les organisateurs du festival courant octobre. Il est par contre bien indiqué que si l'expérience est renouvelée en 2025, elle ne pourra pas se faire le week-end du 23-24 août 2025 (Festi-Bam).

### **Projet d'installation d'une nouvelle pharmacienne et modification de la cage d'escalier de l'ancienne maison Richard**

Jean-François CHORAIN explique qu'à la suite de la vente du fonds de commerce de la pharmacie, Manon Barrallon de St Régis du Coin s'est portée acquéreuse et démarre son activité le 1<sup>er</sup> octobre 2024. Elle souhaite modifier légèrement le magasin et disposer d'un peu plus de place pour développer à terme la fonction paramédicale. Elle a fait la demande d'aménager un débarras d'environ 15m<sup>2</sup> attenant au Vival et appartenant aux fils Cancade.

Ces derniers ne souhaitent pas louer à la pharmacienne mais sont d'accord pour vendre cette surface à la commune sous condition de modifier l'accès à la cave par la transformation d'une fenêtre en porte et la création d'un escalier extérieur.

Des devis seront demandés pour voir et négocier avec Manon Barrallon dans quelles conditions l'aménagement peut se faire. Il ressort des discussions qu'il est important pour la commune de favoriser et de maintenir les commerces sur la commune.

### **Contrat Guy Riocreux**

Jean-François CHORAIN informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Guy Riocreux qui lui a fait part de sa décision de ne pas renouveler son CDD (pour un autre projet personnel). Cette décision est regrettée par le Conseil Municipal qui souligne le nouvel « élan » et équilibre qu'avait amené Guy au sein de l'équipe technique.

Se pose la question de son remplacement (fin du contrat le 4 octobre) : après discussion sur le nombre d'agents et les différentes tâches à accomplir à cette époque (barrières à neige), il est décidé de mettre une annonce pour un CDD de 3 mois dans un premier temps.

### **Travaux réseaux secs route de St Romain Lachalm et Route de Jonzieux**

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs routes de Jonzieux, plusieurs habitations de la route de St Romain Lachalm alimentées en aérien par la route de Jonzieux doivent être maintenant alimentées en souterrain coté route de St Romain Lachalm. Pour les branchements de Dominique Vavasseur et Chris Guillaume, des travaux en limite de propriété doivent être réalisés. Une partie de la haie « historique » en bordure de la propriété de Dominique Vavasseur mais sur le domaine public doit être arrachée pour réaliser ces travaux. Le passage sur le trottoir à ce niveau est pratiquement impossible vu l'emprise de cette haie. La commune souhaiterait l'enlever pour aménager le trottoir (et mettre en conformité PMR).

### **Intervention pompiers au niveau de la chaufferie bois de l'EPHAD**

Lundi 2 septembre, les pompiers ont été appelés pour une suspicion de départ d'incendie au niveau de la chaufferie bois de l'Ephad (départ de flammèches en sortie de cheminées au niveau du toit, présence de suie sur le toit...).

La chaudière a immédiatement été arrêtée (basculement sur le fioul).

L'agent responsable de la maintenance indique avoir des problèmes notamment depuis le changement de fournisseur de plaquettes.

Le compte rendu d'intervention sera demandé au SDIS pour échanger avec le SIEL et le fournisseur sur les modifications de réglages à apporter ou sur la conformité des plaquettes livrées avec le cahier des charges du SIEL.

### **Enfouissement réseaux secs au lieu-dit Marlhette**

Suite à la demande de déviation de la canalisation AEP qui passe actuellement sur la propriété de Mr Monteux, Chris Guillaume propose de rencontrer le SIEL pour discuter de l'opportunité de profiter de ces travaux pour enfouir les réseaux secs aériens et en mauvais état sur ce secteur. Un devis sera demandé pour cette réalisation.

### **Travaux d'enfouissement réseau ENEDIS/SOBECA**

Olivier Peyrard informe le Conseil Municipal sur le manque d'information apportée aux exploitants lors des travaux d'enfouissements de la ligne électrique : l'entreprise dispose bien des accords des propriétaires mais l'exploitant n'est jamais contacté. Ces travaux font, par exemple, l'objet de modifications de tracés (passage au milieu des prés au lieu de passer en accotement de chaussée). La remise en état des terrains n'est pas soignée (reprise de drains cassés non faite dans les règles de l'art).

La commune va se renseigner sur l'organisation de réunion de chantier pour y être conviée et évoquer ces problèmes.

Le Secrétaire, Sébastien LEGER



Le Maire, Jean-François CHORAIN

